

Affaire Mansouri : le procès équitable doit être garanti

Bruxelles/Rabat, le 21 avril 2015 – Suite à la décision de justice prononcée ce 21 avril 2015 par la Cour d'Appel de Rabat, Avocats Sans Frontières (ASF) prend note du report de l'affaire Mansouri au 28 avril prochain. Ce report avait été demandé par les avocats de l'activiste des droits humains inculpé de complicité d'adultère. ASF rappelle toute l'importance de respecter les droits de la défense et les exigences du procès équitable. L'organisation non gouvernementale internationale observe le déroulement du procès d'Hicham Mansouri au regard des standards internationaux.

Le 17 mars 2015, une dizaine de policiers en tenue civile forçaient la porte d'entrée de la résidence de M. Mansouri, à Rabat. Aucun mandat d'arrêt n'avait été présenté au moment de l'arrestation. M. Mansouri avait été passé à tabac et déshabillé sur place, puis arrêté avant d'être placé en détention. Par ailleurs, M. Mansouri ne serait pas entré en contact avec sa famille ou son avocat pendant les premières vingt-quatre heures de sa détention, ce qui est contraire au Code de procédure pénale marocain.

Hicham Mansouri est accusé de complicité à un délit d'adultère. Le 30 mars 2015, après une audience de près de dix heures, le Tribunal de Première instance de Rabat le condamnait à 10 mois de prison ferme et à une amende de 40.0000 dirhams marocains. Les avocats de M. Mansouri avaient fait appel invoquant principalement l'illégalité de la perquisition et de l'arrestation, contraires aux conventions internationales et à la Constitution marocaine.

A la demande du Comité de soutien de M. Mansouri, ASF organise l'observation judiciaire du procès par le biais d'un avocat international, membre de l'International Legal Network d'ASF.

« Le report prononcé par la Cour d'Appel répond à une requête légitime des avocats de la défense, étant donné l'annonce tardive de la date d'audience d'aujourd'hui », estime Bahia Zrikem, Représentante d'ASF pour la région Maghreb – Moyen Orient. « Nous suivons de très près la suite de la procédure et espérons que les standards internationaux seront respectés ».

Pour ASF, le procès de M. Mansouri s'inscrit dans une pratique malheureusement assez courante qui consiste à entraver le travail des défenseurs de la liberté d'expression, par le biais de poursuites judiciaires de droit commun.

Hicham Mansouri est le coordinateur de l'Association Marocaine pour le Journalisme d'Investigation (AMJI). Activiste des droits humains, M. Mansouri est connu pour son engagement pour la promotion des libertés publiques et principalement, de la liberté de la presse

Fin 2014, l'activiste avait fait l'objet d'une agression physique en pleine rue par deux individus qui ont ensuite pris la fuite à bord d'un véhicule sans plaque d'immatriculation. Il avait déposé une plainte restée jusqu'à ce jour sans réponse.

L'observation du procès de M. Mansouri est organisée dans le cadre du projet KALIMA. Ce projet d'ASF vise à promouvoir la liberté d'expression et la protection de personnes comme les journalistes et les bloggeurs ; il est mis en œuvre au Maroc, ainsi qu'en Egypte et en Tunisie.

Contact:

Bahia Zrikem
Représentante d'ASF pour la région Maghreb – Moyen Orient
GSM: 00-32-488.28.34.65
bzrikem@asf.be

Gilles Van Moortel
Chargé de Communication ASF
Tél. : 00-32-2-223.36.54
gvanmoortel@asf.be